

Arrondissement de

COMMUNE DE NATZWILLER

Molsheim

Conseillers en
fonction : 15

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 avril 2019

Conseillers
présents : 14

Exprimés : 15

Sous la présidence de M. André WOOCK, Maire

Etaient présents : Cathy VINCENT, François WOOCK, Pierre DOUNOVETZ, Christian FIRMERY, Jean-Pierre FELDER, Jean-Joseph REMY, Jacqueline LAICHINGER, Thierry MOUTARDE, Eric MENAULT, Christophe HAZEMANN, Fabrice HALTER, Murielle LANGNER, Virginie SCHAFFROTH.

Absent :

Emmanuel JAMBERT a donné procuration à Christophe HAZEMANN

Secrétaire : Clarisse EPP

Objet : Adjudication du lot de chasse n°2 du 25/04/2019

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Le Groupement Forestier VILORD, représenté par Monsieur TOWAE domicilié à BARR a remporté l'adjudication du lot de chasse n°2.

La mise à prix avait été fixée à 10000 euros et le montant minimal des enchères à 500 euros.

L'offre la plus élevée a été effectuée par le Groupement Forestier VILORD pour un montant annuel de 24000 euros.

La période de location de chasse pour 2019 a débuté le 2 février 2019 et prendra fin le 1^{er} février 2020, l'adjudication ayant eu lieu le 25 avril 2019, il s'agira d'effectuer un prorata temporis à compter de cette date. Le conseil municipal en prend acte.

**Objet : Décision modificative N°1
Budget EAU**

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE des décisions modificatives suivantes :

Recettes d'investissement :

Compte 28156 (Matériel spécifique d'exploitation) : + 3 000,00 €

Compte 1641 (Emprunts) : - 3 000,00 €

Objet : soutien ONF

Le conseil municipal de Natzwiller réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause.

Le conseil municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier,

Le conseil municipal soutient les personnels de l'Office National des Forêts et demande au gouvernement :

- le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales.
- le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures

Objet : Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la commune
--

Monsieur le Maire expose :

VU l'Article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'État, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020

CONSIDÉRANT le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

CONSIDÉRANT l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1^{er} juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

CONSIDÉRANT l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

CONSIDÉRANT que la libre administration des communes est bafouée

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DÉCIDE de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP

DÉCIDE d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet

AUTORISE Madame/Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

Lu et approuvé par tous les membres présents,
Natzwiller, le 26 avril 2019
André WOOCK,
Maire de Natzwiller